



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	11^{eme} (12^{eme})
Nom de site	Faubourg Saint Antoine	Numéro	T10613
Adresse du site	97, rue du faubourg Saint Antoine	Hauteur	R+8 (31.35m)
Bailleur de l'immeuble	Paris habitat	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700 MHz sur un site existant 2G/3G/4G		
Complément d'info	Orange est present (0/170/270°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	05/02/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	30/07/2018
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	30/09/2018

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 20°, 140° et 260°.		
Distance des ouvrants	>10m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	0°
Estimation	20° < 4V/m - 140° < 5V/m - 260° < 3V/m	Vis-à-vis (25m)	néant
Divers			

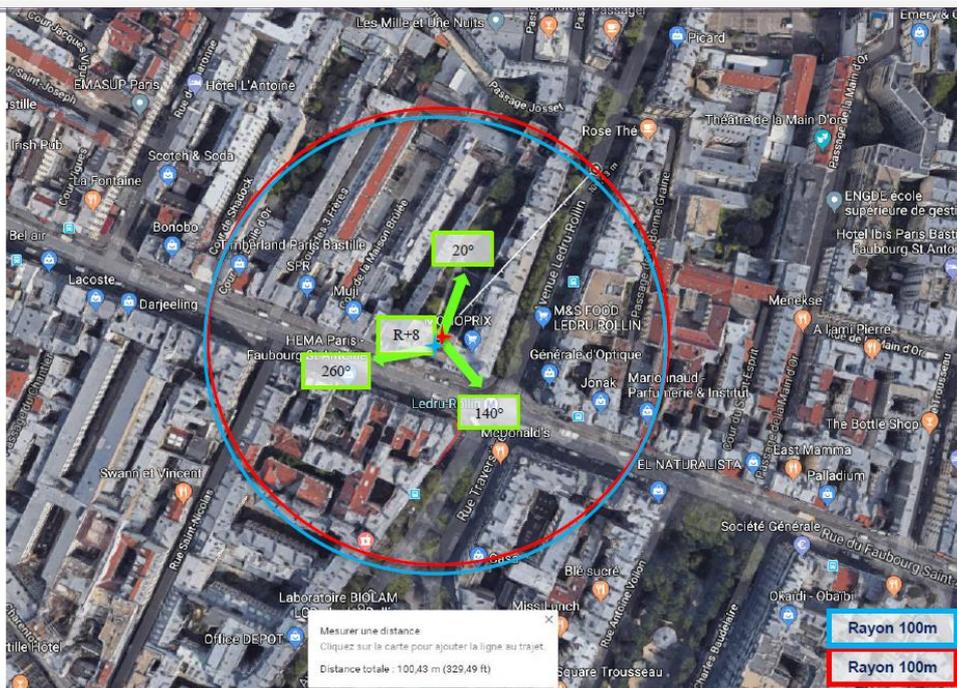
Incidence visuelle

Intégration antennaire	Les antennes ne seront pas modifiées		
Zone technique	3 modules techniques supplémentaires de couleur identiques seront installés à proximité des antennes. Aucun impact visuel ne sera engendré.		
Hauteur antennes/sol	33.60m		

Date : Conformité du dossier

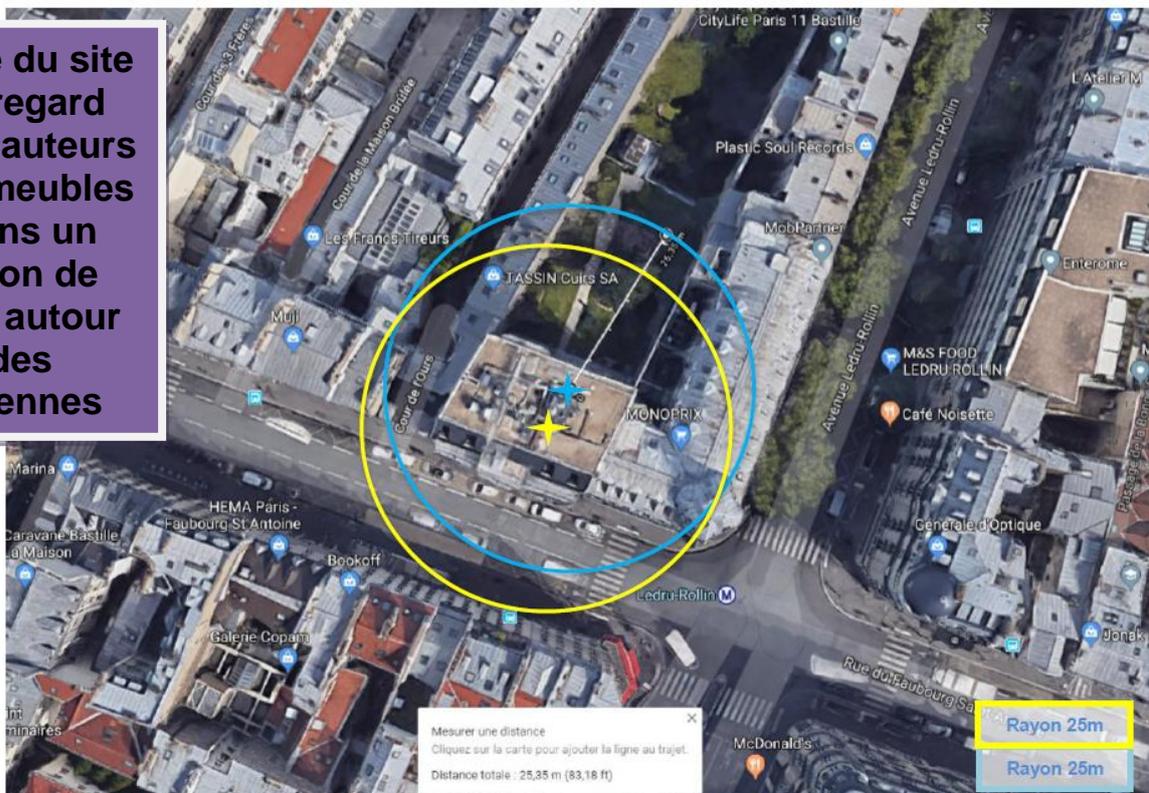
Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER À PROXIMITÉ

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



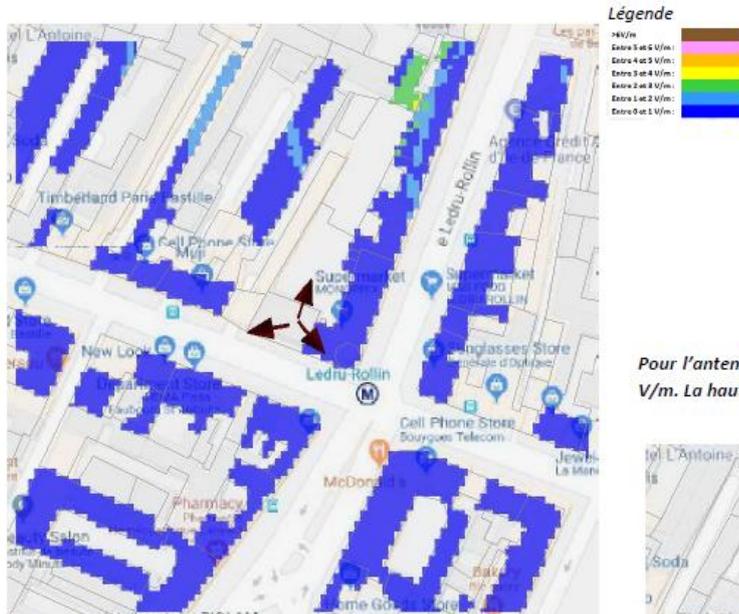
Dans un rayon de 25m, la hauteur au niveau des antennes est supérieure à tous les bâtiments alentours. Il n'y a donc aucun bâtiment en vue directe depuis les 3 azimuts.



Simulation et conformité au seuil de la Charte

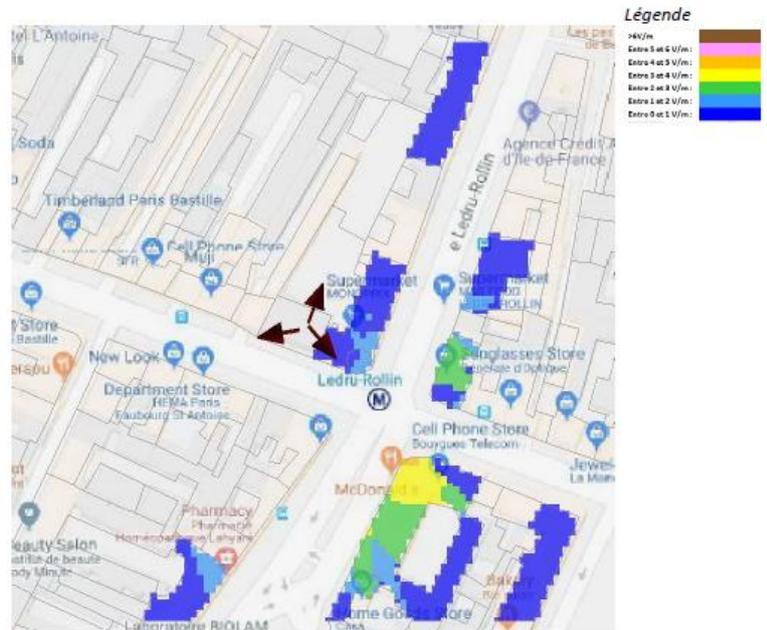
a. Azimut 20°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 20°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m.
La hauteur correspondante est de 19,5 m.



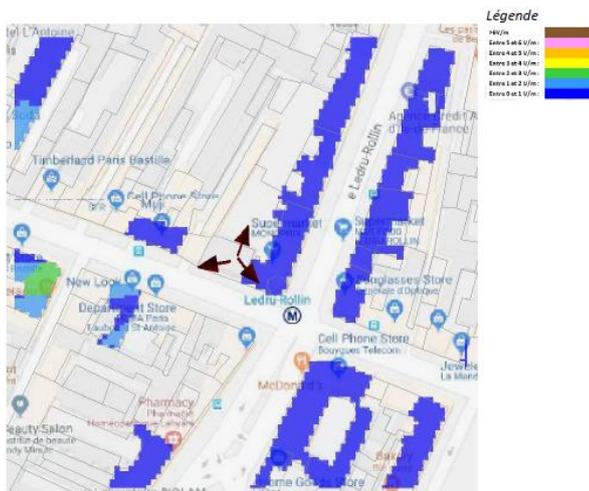
b. Azimut 140°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 140°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m.
La hauteur correspondante est de 25,5 m.



c. Azimut 260°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 260°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m.
La hauteur correspondante est de 22,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]
[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 20°	Azimut 140°	Azimut 260°
Niveau maximal	entre 3-4 V/m	entre 4-5 V/m	entre 2-3 V/m
Hauteur	19,5 m	25,5 m	22,5 m

Les niveaux calculés dans l'accueil de jeunes enfants, à 1,5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

LA SIMULATION EST CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



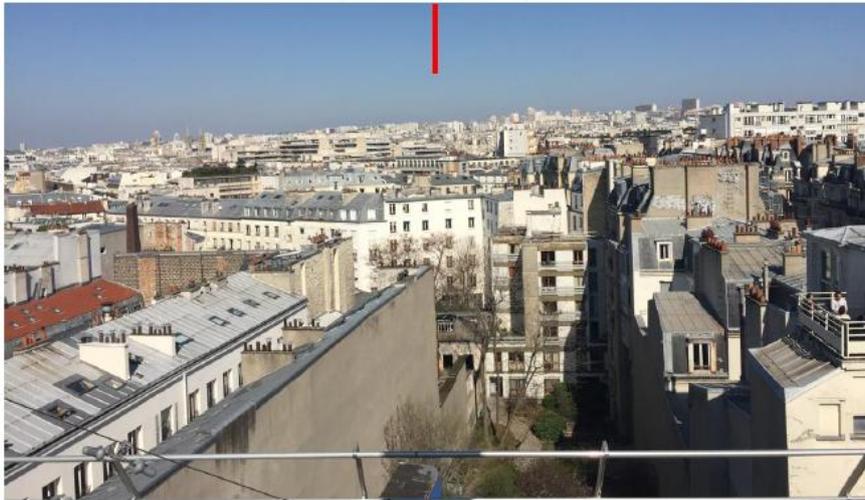
Etat projeté :



Aucune modification visuelle

Vue des Azimuts

Azimuth 20° :



Azimuth 140° :



Azimuth 260° :

